

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 20 AVRIL 1837.

RAPPORT

Fait par M. D.-J. LEJEUNE, au nom de la commission des naturalisations, sur la requête du sieur CHARLES-FRANÇOIS VAYRE.

MESSIEURS,

Par requête du 12 décembre 1835, le sieur Charles-François Vayre, sous-lieutenant au 5^e régiment de ligne, actuellement en garnison à Bruges, demande la *naturalisation ordinaire*.

Le pétitionnaire, né à Paris, le 13 octobre 1809, a été élevé, dès sa tendre jeunesse, à Ath, lieu de naissance de sa mère.

Entré par engagement volontaire, le 18 juillet 1829, au service militaire de notre pays, il est actuellement sous-lieutenant au 5^e régiment d'infanterie de ligne.

Les renseignements fournis par les autorités, tant civiles que militaires, sont autant de témoignages honorables de la conduite sans reproche que le pétitionnaire a toujours tenue.

Le rapporteur,
D.-J. LEJEUNE.

Le vice-président,
DU BUS, aîné.